



A retourner dûment complété, sous pli, à Messe München GmbH, Messegelände, 81823 München, Allemagne ou par fax, au (+49 89) 94 92 01 79
16ème Salon International du Golf, téléphone (+49 89) 94 92 01 72, info@golf-europe.com, www.golf-europe.com

A compléter uniquement si vous souhaitez inscrire un ou plusieurs co-exposant(s) ou bien d'autres firme représentée!

Exposant direct

Raison sociale

Demande d'admission

A compléter pour chaque co-exposant/autre firme représentée

Inscription de

 1

 2

 3

co-exposant(s)/autre firme représentée

1. Co-exposant (avec vos collaborateurs)

Raison sociale

Code postal

Ville

autre firme représentée (sans vos collaborateurs)

Rue/

Boîte postale

Pays

1. Personne à contacter

Titre

Prénom

Nom

Madame

Monsieur

Téléphone

avec indicatif et
poste direct

Fax

E-mail

2. Co-exposant (avec vos collaborateurs)

Raison sociale

Code postal

Ville

autre firme représentée (sans vos collaborateurs)

Rue/

Boîte postale

Pays

2. Personne à contacter

Titre

Prénom

Nom

Madame

Monsieur

Téléphone

avec indicatif et
poste direct

Fax

E-mail

3. Co-exposant (avec vos collaborateurs)

Raison sociale

Code postal

Ville

autre firme représentée (sans vos collaborateurs)

Rue/

Boîte postale

Pays

3. Personne à contacter

Titre

Prénom

Nom

Madame

Monsieur

Téléphone

avec indicatif et
poste direct

Fax

E-mail

Veillez lire attentivement les Conditions de participation A et B ainsi que les Directives Techniques. Le signataire atteste avoir pris connaissance des Conditions de participation A et B ainsi que des Directives Techniques et les accepte. Le demandeur agissant au nom d'un tiers s'engage à payer comme débiteur les créances de la MMG résultant de la participation de l'exposant au salon susmentionné.

Lieu et date

Cachet de
la société et
signature
obligatoire

Nom du salon:
GOLF EUROPE 2008 – München
16ème Salon International du Golf

Lieu du salon:
Nouveau Parc des Expositions de Munich
Halls B4 - B6, Entrée Est

Durée: Dimanche 5 octobre 2008 au mardi 7 octobre 2008

Heures d'ouverture:
de 9h00 à 18h00; le 7 octobre de 9h00 à 17h00

Organisateur et réalisateur:
Messe München GmbH, München, Allemagne
tél. (+49 89) 9 49 01, info@golf-europe.com, www.golf-europe.com

Promoteur:
PGA – The Professional Golfers' Associations of Europe,
Centenary House, The Belfry, Sutton Coldfield, West Midlands,
England B76 9PT, www.pgaa.com, info@pgaa.com

EGIA – European Golf Industry Association of Federation House,
Stoneleigh Park, Warwickshire CV8 2RF, Great Britain,
egia@sportslife.org.uk

Conditions particulières de participation (B)

Tous les prix indiqués ci-après s'entendent hors taxe, TVA en vigueur en supplément.

B 1 Demande d'admission (cf. A 1)

Date limite d'admission: 15 mars 2008.

B 2 Admission (cf. A 2)

- a) Seuls sont admis au salon les objets d'exposition conformes au répertoire des produits ci-joint et dont les noms et les types sont à spécifier sur la demande d'admission.
- b) Sont admis comme exposants les firmes qui remplissent les conditions suivantes: fabricants allemands et étrangers des produits exposés, ainsi que les entreprises autorisées (pièces justificatives à fournir) par le fabricant à exposer ses produits. La MMG statue sur l'admission des exposants. Les organisateurs de stands collectifs ne constituent pas des exposants au sens des Conditions particulières de participation.

B 3 Coexposants et autres firmes représentées (cf. A 1/2/4)

Pour chaque coexposant et chaque autre firme représentée sera prélevé un droit d'admission égal à un montant de EUR 115,-. L'admission au salon d'un coexposant ou d'une autre firme représentée doit être demandée sur formulaire à part.

B 4 Prix de participation/Acompte pour prestation de service

(cf. A 7)

Droit d'admission par exposant principal EUR 115,-

Superficie minimum du stand: 16 m²

Le prix de participation par m² de surface

occupée au sol s'élève à: **16 – 69 m² A partir de 70 m²**

Stand en longueur de travée

(ouvert sur 1 côté) EUR 125,- EUR 125,-

Stand en angle (ouvert sur 2 côtés) EUR 129,- EUR 125,-

Stand en tête de travée

(ouvert sur 3 côtés) EUR 131,- EUR 125,-

Stand en îlot (ouvert sur 4 côtés) EUR 131,- EUR 125,-

– Pour un **stand à deux niveaux**, le prix du mètre carré en élévation s'élève à 50% du prix de participation correspondant.

– Pour un **stand en plein air**, le prix du mètre carré de surface s'élève à 60,- EUR.

La Confédération de l'Economie Allemande des Foires et Expositions AUMA perçoit de toutes les entreprises exposantes une contribution d'un **montant de EUR 0,60 HT** par m² de surface d'exposition louée. Ce montant sera facturé et versé directement à AUMA par la MMG.

Le prix de participation comprend le loyer de la surface occupée ainsi que tous les services proposés par la MMG tels que assistance-conseil, travaux de conception et de relations publiques, organisation, services techniques et utilisation gratuite des transports en commun de la Ville de Munich sur toute l'étendue du réseau desservi par la Cie. MVV, à partir du jour précédant l'ouverture jusqu'au jour suivant la clôture du salon, sur présentation de la carte d'exposant, pour le voyage aller/retour au Salon.

L'acompte pour prestation de service à commander (cf. A 7) s'élève à 15,- EUR HT par mètre carré de surface couverte.

B 5 Délais et conditions de paiement (cf. A 7)

L'exposant s'engage à respecter les délais de paiement indiqués sur l'avis d'admission/la facture. La mise à disposition de la surface d'exposition, l'insertion dans le catalogue du salon et la délivrance des cartes d'exposant sont subordonnées au règlement préalable et intégral des montants facturés.

Tous les montants de toutes les factures établies par la MMG en rapport avec la manifestation sont à régler en euros, nets de déduction et de frais bancaires, avec indication du numéro Client, par virement sur l'un des comptes indiqués sur la facture.

B 6 Délais de montage et de démontage (cf. A 14)

Les travaux d'installation pourront débiter le vendredi, 3.10.2008, à 8h00. Le dernier jour de montage, le samedi, 4.10.2008, tous les véhicules de transport et de montage devront avoir quitté les halls ou les zones en plein air au

plus tard à 18h00. Les véhicules se trouvant dans les halls ou sur les zones en plein air au-delà de ces délais seront enlevés par la MMG aux frais et aux risques de l'exposant contrevenant.

Le montage devra être achevé au plus tard à 18h00.

Le démontage devra être achevé le jeudi, 9.10.2008, à 18h00.

La MMG est en droit de réclamer le paiement d'une pénalité d'un montant de 500,- EUR à l'exposant au cas où celui-ci procéderait à l'évacuation de son matériel d'exposition ou au démontage de son stand avant la clôture du salon (mardi, 7.10.2008, 17h00).

B 7 Conception et équipement des stands

La hauteur d'installation des stands est de 2,50 m. Si nécessaires, les cloisons pour cabines de la MMG sont hautes de 2,50 m. L'installation des stands excédant 2,50 m de haut ou des stands à deux niveaux requiert l'accord explicite de la MMG.

La MMG procède à la mise en place de cloisons de séparation (cloisons pour cabines) uniquement sur la demande de l'exposant. L'exposant ne procédera à aucune modification ou transformation sur les cloisons de séparation. Seules les firmes agréées par la MMG sont autorisées à apposer sur celles-ci colles, papiers peints et peintures. Il est interdit de planter des clous ailleurs que sur les plinthes prévues à cet effet. Pour des raisons de sécurité, il est strictement interdit d'agrafer.

Le Cahier des Prestations et les documents nécessaires à la commande du mobilier et des revêtements de sol vous seront envoyés en temps utile.

B 8 Equipements techniques

Les demandes de branchement téléphonique, de branchement électrique et de branchement d'eau complet seront prises en considération uniquement si les formulaires fournis à cet effet par la MMG sont retournés dans les délais impartis.

Dans ces formulaires, la MMG indique les conditions de livraison et les prix exacts des branchements.

B 9 Utilisation d'appareils de levage et de manutention

Il est interdit d'utiliser des grues, chariots élévateurs et plateformes de travail autres que ceux fournis par les partenaires prestataires agréés par la MMG. L'accord de la MMG, Service Technique Exposants, est à solliciter dans les cas particuliers.

B 10 Réglementations concernant la vente

La vente à emporter ainsi que toute autre prestation et livraison depuis le stand sont interdites. L'affichage et la publication du prix de vente des objets exposés sont interdits. Les produits exposés ne peuvent être délivrés à l'acheteur qu'après la clôture du salon.

Conformément à l'article 64 du Code allemand des professions industrielles, commerciales et artisanales, seule la vente aux revendeurs professionnels, aux consommateurs ou preneurs professionnels est autorisée.

B 11 Catalogue/Internet

Un catalogue officiel, également accessible sur Internet, sera publié à l'occasion du salon. Le catalogue renferme la liste alphabétique de tous les exposants (coexposants et autres entreprises représentées inclus), répertoriés suivant le nom mentionné sur la demande d'admission. Le prix des insertions est indiqué dans les bons de commande de la maison d'édition missionnée par la MMG. La maison d'édition fera parvenir en temps utile les formulaires de commande aux exposants. Pour tout ce qui concerne les insertions au catalogue et sur le Web, il y a engagement contractuel uniquement entre l'exposant et l'éditeur missionné par la MMG. La MMG décline toute responsabilité quant à l'exactitude et l'intégralité des textes imprimés dans le catalogue.

B 12 Cartes d'exposant (cf. A 13)

Pour toute la durée du salon, chaque exposant reçoit 3 cartes d'exposant gratuites pour son stand de 20 m² maximum. Il sera mis à disposition une carte d'exposant supplémentaire pour chaque tranche supplémentaire de 10 m² entamée; plus une carte supplémentaire pour chaque tranche de 20 m² additionnelle pour un stand à partir de 101 m².

L'admission de coexposants ou d'autres firmes représentées ne donne pas droit à un plus grand nombre de cartes d'exposant. Les cartes d'exposant demandées en supplément pourront être commandées avec le formulaire que vous recevrez une fois votre demande d'admission envoyée. Les cartes d'exposant sont strictement réservées au personnel de stand et ne sont pas transmissibles.

La carte d'exposant donne droit à l'utilisation gratuite des transports en commun de la Ville de Munich, dans toute l'étendue du réseau desservi par la compagnie MVV, à compter du jour précédant l'ouverture et jusqu'au jour suivant la clôture du salon.

B 13 Circulaires

Après l'attribution des stands, les exposants seront informés par circulaires sur tout le détail des préparatifs au salon et du déroulement prévu du salon.

B 14 Défilés de modes et Animations

Le Commissariat Général doit être avisé en temps utile et par écrit des défilés de modes et animations prévus sur l'aire du stand d'exposition.

B 15 Modifications

La MMG se réserve le droit de procéder à toute modification ou addition concernant le déroulement technique et la sécurité.

Edition: Janvier 2006